

0440028S  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE LA COLINIÈRE  
129 RUE DU LANDREAU  
44319 NANTES CEDEX 3  
Tel : 0240939333

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 36  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 22  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/01/2024

Réuni le : 06/02/2024

Sous la présidence de : Eric Lorient

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 01/02/2024

**Sur la :**

[X] 1<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[ ] 2<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur la 1<sup>ère</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration refuse la répartition telle que présentée dans le tableau de répartition des moyens donnés ci-joint.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	2
Contre :	12
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0